Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

L'APICULTURE, L'UN DES PILIERS DE L'AGRO-ÉCOLOGIE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'APICULTURE

DES ACTES FORTS AUX NIVEAUX FRANÇAIS ET EUROPÉENS POUR PROTÉGER LA SANTÉ DES ABEILLES

MESURER OBJECTIVEMENT L'ACTIVITÉ ET LA SANTÉ DES COLONIES

- **Publication** dans *Sciences* **INRA / ITSAP** (Institut technique et scientifique de l'abeille et de la pollinisation) sur les modifications du comportement des abeilles avec des doses sublétales de néonicotinoïdes
- Soutien de l'action de l'ITSAP (500 000 €) - dont la moitié du budget est consacrée à la santé de l'abeille
- Mise en place d'une **épidémiosurveillance des maladies des colonies d'abeilles** en France (500 000 € engagés en 2013)
- Effort soutenu à la **recherche** (875 000€ engagés en 2013). Lancement notamment de 5 programmes de recherche, en collaboration avec l'Agence nationale de la recherche (ANR), sur la santé de l'abeille : agressions chimiques, maladies, génétique et physiologie, climat, emplacement, offre nutritionnelle et pratiques apicoles

DIMINUER L'IMPACT DES PESTICIDES SUR LA SANTÉ DES COLONIES D'ABEILLES

- **Mesures de lutte contre le stress chimique** :
  - ► Retrait de l'autorisation de mise sur le marché (AMM) du Cruiser OSR sur colza (juin 2012)
  - ► Moratoire d'interdiction de 4 néonicotinoïdes pendant 2 ans (décembre 2013) et demande d'une expertise européenne sur les néonicotinoïdes
  - ► Refonte complète de la procédure d'évaluation des pesticides par l'AESA (Autorité européenne de sécurité des aliments)
- **Évaluation de l'impact des pesticides sur la santé des abeilles** :
  - ► Mise en place d'un observatoire des résidus de pesticides dans l'alimentation de l'abeille (recrutement d'un écotoxicologue à l'ITSAP, janvier 2014) avec financement d'expérimentations en région
  - ► Mise au point d'une méthode d'évaluation de l'impact des pesticides sur les phénomènes de non-retour à la ruche des abeilles et d'une méthode de surveillance épidémiologique (disparition des abeilles) (200 000 € engagés en 2013)

LUTTER CONTRE LES MALADIES ET LES PRÉDATEURS DES ABEILLES

- **Prédateurs** : classement du frelon asiatique en danger sanitaire et en espèce exotique envahissante (octobre 2012) et élaboration d'un plan de lutte national (en cours)
- **Maladies et parasites** : classement de la varroase en danger sanitaire de 2e catégorie (juillet 2013) et aides attribuées à la lutte contre la varroase (400 000 € dédiés en 2013)
- **Suivi des mortalités** : mobilisation sur la crise sanitaire récente en Ariège et dans les Pyrénées orientales (enquête rétrospective sur les mortalités en cours)
- **Réforme du système de gouvernance sanitaire apicole** :
  - ► Formation des vétérinaires et des agents sanitaires apicoles
  - ► Mise en place d'un référent national pour la coordination de la surveillance des troubles de la santé des colonies
  - ► Réforme du système de déclaration des ruchers
  - ► Mise en place de plans de lutte régionaux contre le varroa (300 000€ dédiés en 2014)

FAIRE DE LA FRANCE UN DES PREMIERS PAYS PRODUCTEUR APICOLE EN EUROPE

- **Soutien financier de l'ITSAP** (300 000 €) – dont 1/3 de son budget est consacré au développement de l'apiculture en France
- **Soutien à l'installation de nouveaux apiculteurs**
  - ► Financement et accompagnement commun par l'ADA France (associations régionales de développement apicoles) et l'APCA (Assemblée permanente des chambres d'agriculture)
  - ► Diffusion d'un guide de l'installation par l'ITSAP
- **Aide aux apiculteurs professionnels** :
  - ► Aide pour la modernisation des matériels de transhumance (745 000 € engagés en 2013) et des bâtiments d'élevage
  - ► Soutien des associations régionales de développement apicoles (ADA) (827 000 € engagés en 2013)
  - ► Intégration de l'apiculture dans les plans régionaux de développement ruraux
- **Soutien à la formation** (500 000 € engagés en 2013) : mise en réseau des CFPPA, soutien des ruchers école (rédaction d'un référentiel et financement des investissements)
- **Développement de l'élevage** :
  - ► Mise en place d'une aide au développement et maintien des cheptels par l'achat de reines et d'essaims (1 250 000 € engagés en 2013)
  - ► Structuration et soutien de la filière apicole (834 000 € dédiés à la sélection, au testage génétique des colonies et à la formation)
- **Soutien au développement du marché des produits issus de l'élevage apicole** :
  - ► Aide aux analyses pour la qualité du miel (300 000 € dédiés en 2013)
  - ► Soutien aux signes officiels de qualité (IGP)

L'APICULTURE, PILIER DE L'AGRO-ÉCOLOGIE

- **Mesures agro-environnementales (MAE)** : maintien de la MAE « pollinisation-zones fragiles » et inscription des actions en faveur de l'abeille dans les priorités de financement FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) ;
- **Soutien de l'action de l'ITSAP en faveur de la pollinisation** (1/6 de son budget)
- **Valorisation et diffusion des bonnes pratiques api-agricoles** :
  - ► Élaboration d'un guide de bonnes pratiques apicoles : traitements avant la floraison, avertissements en cas de traitements pendant la floraison,... (en cours de finalisation, ITSAP)
  - ► Signature d'une charte de bonnes pratiques apicoles et agricoles en pollinisation (ITSAP, ADA FRANCE, GNIS, ANAMSO et UFS, avril 2014)
- **Biodiversité** :
  - ► Valorisation de terrains en faveur de la biodiversité, de l'agroforesterie et de l'implantation de ruches
  - ► Contribution en faveur de nouvelles modalités de gestion des territoires plus respectueuses de la biodiversité et de la richesse floristique, auprès des organismes gestionnaires du domaine public
- **Expérimentation d'un « GIEE pollinisation »** : financement du projet « Aménagement paysager et modification des pratiques agricoles en faveur des pollinisateurs » en Vendée (85, Pays-de-la-Loire), lauréat de l'**appel à projets CASDAR** « Mobilisation collective pour l'agro-écologie ». Expérimentation associant un apiculteur et 32 agriculteurs pour mettre en place des pratiques agricoles visant à favoriser le développement des communautés de pollinisateurs (financement CASDAR 91 000 €, janvier 2014)